



## **Compte rendu succinct de la Conférence de la FSESP sur les partenariats public-privé (PPP) et les services publics de qualité 9-10 mai 2005, Bruxelles**

Le présent document est un rapide aperçu des principaux points soumis à la discussion, suivi de conclusions. Les documents de travail et textes des exposés préparés en vue de la Conférence sont tous disponibles sur le site Internet de la FSESP :

- Document de référence de la conférence sur les PPP;
- Études de cas par pays sur les PPP (Espagne, Danemark, Autriche, France, Royaume-Uni);
- Document de campagne de la FSESP : "Cinq raisons de mener, maintenant, une action pour promouvoir des services publics de qualité en Europe";
- Exposés des orateurs.

### **Message de bienvenue et session inaugurale sur les PPP**

Le Secrétaire général adjoint de la FSESP, Jan Willem Goudriaan, a ouvert la conférence et expliqué le contexte dans lequel s'inscrivent les discussions. Il a attiré l'attention sur les différentes politiques européennes ayant une incidence sur les services publics et sur la nécessité de réagir de manière concertée au niveau européen aussi. Il a aussi évoqué la nécessité de concilier les intérêts publics et privés et de contester le principe qui veut que "ce qui est bon pour le secteur privé est bon pour la société". Ce sont les entreprises qui doivent contribuer au bien-être de la société en général, pas l'inverse.

Dave Hall, de la PSIRU, a ensuite ouvert la première session avec un exposé qui complétait le document de référence sur les PPP. Il a précisé ce que nous entendons par PPP et expliqué les causes budgétaires, économiques (le secteur privé est jugé plus efficace) et politiques de leur développement. La justification politique des PPP est la plus difficile à contrer parce qu'elle se fonde sur une conviction idéologique plutôt que sur l'évidence ou la logique. L'exposé de Dave a mis en lumière toutes les carences des PPP et a évoqué les parades et les stratégies des syndicats en s'inspirant d'une enquête réalisée par le Comité permanent sur l'administration locale et régionale de la FSESP et des cinq rapports nationaux préparés pour la conférence.

L'exposé de Dave a été suivi d'un débat avec trois représentants européens : Jozef Niemiec, le Secrétaire confédéral de la CES, Reiner Plassmann, le Secrétaire général du CEEP, et Amanda McIntyre, de l'UNICE et directrice de Public Affairs Accord plc. Le modérateur du débat était Ferdinando Riccardi, de l'Agence Europe.

Amanda McIntyre, de l'UNICE, a lancé le débat en demandant aux entreprises de se poser en "alliés" dans la cause pour des services publics de qualité. Aux yeux de l'UNICE, les PPP peuvent exprimer le meilleur des secteurs privé, public et associatif, comme l'explique le rapport de l'UNICE consacré aux marchés publics. Jozef Niemiec, de la CES, a insisté sur le fait que le point de départ de tout développement des PPP devrait être leur contribution à la qualité des services publics. Cela implique d'évaluer les PPP sur le contenu et sur les résultats. Il faut aussi s'interroger sur la capacité des administrations à gérer efficacement les PPP. Le CEEP s'est fait l'écho de ce dernier point et il a critiqué le point de vue de la Commission selon lequel le partenaire privé est en position de faiblesse par rapport au pouvoir public. Reiner Plassmann a souligné les nombreux problèmes des contrats de PPP (partage des risques, contrats (in)complets, gestion des contrats...). De plus, lorsque des

acteurs privés prennent pied dans un domaine de service public, la nature du service change, comme le montrent les différents types de soins de santé assurés par les hôpitaux privés en Allemagne par exemple. Le concept du "service universel" n'est pas un argument. Il a souligné l'importance de concevoir des solutions de rechange aux PPP et a fait remarquer que des analyses comparatives pourraient servir à améliorer les services publics "internes".

Dans la discussion qui a suivi, Dave Hall a relevé le point relatif aux contrats de PPP, en particulier lorsqu'ils sont conclus "pour l'éternité" (par exemple, 136 ans dans le cas d'Aguas à Barcelone). Il a aussi été question de la nécessité de garantir le financement des services publics et de démontrer que ceux-ci sont d'un meilleur rapport qualité-coût (au Royaume-Uni, par exemple, la valeur des PPP est estimée à 42 milliards £, alors que les remboursements se situent à 137 milliards).

### Groupes de travail sur les PPP

Trois groupes de travail avaient les PPP pour thème. Ils étaient présidés par Joëlle Bernard (France), Margie Jaffe (Royaume-Uni) et Manuel Higuera (Espagne). Chaque groupe a pu entendre un exposé liminaire consacré à des études de cas spécifiques qui étudiaient les PPP sous trois angles : la participation des syndicats, l'impact sur l'emploi et l'impact sur la qualité du service. Les trois rapporteurs étaient Thomas Kattning (Autriche), Sandra Howell (Royaume-Uni) et Per-Progger Jensen (Danemark). Les conclusions des groupes de travail font ressortir plusieurs points :

- Si on ne peut rejeter d'emblée les PPP, l'expérience qu'en ont les syndicats est largement négative, les conséquences citées étant les pertes d'emplois, la dégradation des conditions de travail ainsi que de la qualité du service, le recul du contrôle démocratique.
- Les réactions des syndicats sur la question des PPP varient suivant l'importance qu'ils accordent au besoin d'une réglementation, au droit à l'information et à la consultation des travailleurs affectés, à l'organisation de campagnes contre les PPP, à l'uniformisation des règles du jeu s'agissant des droits en matière d'emploi, etc. L'échange d'informations et des expériences à ce propos est important.
- Un effort d'évaluation des PPP s'impose, y compris par rapport aux solutions de rechange possibles.
- La gestion et le suivi des contrats de PPP rencontrent beaucoup de difficultés pratiques et on constate une absence de sanctions efficaces contre les entreprises privées qui n'honorent pas leurs obligations.
- Il faut arrêter des normes et des critères pour les PPP, par exemple en matière de participation démocratique, de suivi des contrats, d'application des clauses pénales, d'évaluation des résultats.
- Il y aurait lieu de renforcer les compétences des entreprises publiques et des pouvoirs publics, en particulier au niveau local, afin de soutenir les activités internes en tant que solution de rechange aux PPP (mais sans copier le secteur privé). Il serait utile de disposer d'expériences d'activités d'"internalisation".

### **Les PPP et le débat sur les services publics en général : Quelles stratégies et campagnes sont nécessaires pour promouvoir des services publics de qualité en Europe ?**

Cette session était consacrée à l'évolution récente de la situation concernant les services d'intérêt général en Europe (le projet de Directive sur les services, les aides publiques, la communication sur les SIG sociaux, l'évaluation des SIG, la campagne en faveur d'un cadre

légal pour les SIG, etc.). La session liminaire avait pour modérateur Philippe Herzog, de Confrontations, avec la présence de Carola Fischbach-Pyttel, Secrétaire générale de la FSESP, Katrin Hugendubel, de la Plate-forme sociale européenne des ONG / Solidar, Holger Tschense, Maire adjoint de Leipzig et Président du groupe de travail sur les SIG d'Eurocities, et Sir Albert Bore, Vice-président du Comité des Régions.

Philippe Herzog a retracé l'historique du débat sur la nécessité d'un cadre légal européen pour les services publics (services d'intérêt général). Carola Fischbach-Pyttel a fait remarquer que, par tradition, les services publics sont offerts, plutôt que vendus, aux citoyens et que leur commercialisation implique une (re)distribution du produit de la fiscalité à des entreprises privées, souvent au détriment des citoyens et des travailleurs. Les infrastructures sociales ont besoin d'investissement public, et le fait d'y substituer des PPP pourrait entraîner une hausse des coûts futurs. Le fait d'arrêter un cadre précis pour les services publics au niveau européen ferait office de contrepoids aux pressions en faveur de la politique de la concurrence et aux tendances visant à soumettre les services publics aux forces du marché. Katrin Hugendubel a également souligné l'importance de la défense de l'intérêt collectif ainsi que la contribution de la cohésion sociale au bien-être général, lequel ne s'apprécie pas uniquement en termes économiques. La Plate-forme sociale n'a pas encore de position officielle sur la question d'un cadre légal européen, mais elle n'en veut pas moins promouvoir les droits fondamentaux et les valeurs des services publics.

Holger Tschense a déclaré que le statu quo ne satisfait pas Eurocities. Les travaux qui devaient suivre le Livre blanc sur les services d'intérêt général sont à l'arrêt alors que nous avons le projet de Directive sur les services, etc. Or, certaines collectivités locales, en Allemagne par exemple, s'inquiètent de l'influence de l'Union européenne dans ce domaine. À ses yeux, l'agenda de Lisbonne devrait considérer sous un jour favorable le rôle des services publics et l'importance du libre choix, ainsi qu'un renforcement des droits des pouvoirs locaux. Pour Sir Albert Bore, il faut que les politiciens locaux arrêtent des objectifs et qu'ils cernent les besoins de leurs électeurs. La garantie d'investissements à long terme est essentielle si on veut que les pouvoirs locaux soient en mesure de le faire. Le Comité des Régions est favorable à un cadre légal pour les services d'intérêt général qui garantisse les valeurs de service public et garantisse les droits des pouvoirs locaux. Sir Albert a relaté l'expérience de Birmingham et expliqué que l'amélioration de la situation économique de la ville était une condition préalable à un accroissement des investissements dans les services publics. Bien que les mesures d'économie budgétaire aient contraint le Conseil à se tourner vers les PPP, l'expérience s'est avérée positive.

Le débat qui a suivi a insisté sur le fait que l'adoption de principes communs applicables aux services publics est avant tout une tâche politique. Le principe européen de "neutralité de la propriété" veut dire, en pratique, que des services publics sont donnés au secteur privé. Toutefois, un cadre européen devrait être souple et permettre de couvrir tous les niveaux de responsabilité, de même que toutes les possibilités de financement.

#### Groupes de travail sur la campagne de la FSESP pour les services publics

Les présidents de ces groupes de travail étaient les mêmes que ceux des groupes de travail sur les PPP, tandis que Mathias Flickshu (Allemagne), Lise Bouveret (France) et Enzo Bernardo (Italie) étaient les trois rapporteurs des groupes de travail. La discussion a principalement porté sur les points suivants :

- Les services publics contribuent aux droits fondamentaux des citoyens et il faut une campagne offensive et proactive qui les soutienne et à laquelle participent les syndicats et la société civile, au niveau national et au niveau européen. De bonnes stratégies de communication sont importantes à cet égard.

- Le financement est un problème crucial : nous devons déterminer les niveaux d'investissement public (et privé) dans les services publics, et en particulier promouvoir un financement de type solidaire.
- L'action de la FSESP en faveur d'un cadre légal doit s'articuler à plusieurs niveaux. Des pressions doivent venir du niveau national (et local) et il faut mobiliser les citoyens. Les discussions doivent aussi faire le lien avec le GATT, la campagne de l'ISP, etc.
- De nombreuses campagnes et autres activités similaires sont actuellement menées au niveau national par des affiliés; la FSESP devrait se charger de les coordonner et de les renforcer.
- D'autres travaux s'imposent pour élaborer des principes communs pour les services publics qui seraient repris dans un cadre juridique européen.

### **Synthèse des débats de la conférence et exposé des conclusions**

Penny Clarke, Cadre politique à la FSESP, a résumé les principaux points des débats et Carola Fischbach-Pyttel a tiré les conclusions de la conférence. Elle a souligné que la FSESP poursuivrait ses activités en vue d'élaborer une politique consolidée sur les PPP qui tienne compte des aspects sectoriels et de ceux liés à l'emploi. D'autres travaux seront aussi entrepris à propos de l'élément financier et de la promotion des solutions de rechange aux PPP. On note ici un rapport très net avec la campagne en faveur de la mise en place d'un cadre légal européen pour les services publics, et un rapport sera soumis au Comité exécutif de la FSESP en vue d'obtenir des moyens pour cette campagne et d'en définir les aspects pratiques.